



**HAL**  
open science

## Femmes de maison : les avatars boliviens du réglementarisme

Pascale Absi

► **To cite this version:**

Pascale Absi. Femmes de maison : les avatars boliviens du réglementarisme. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2013, 198, pp.78-93. 10.3917/arss.198.0079 . ird-01002855

**HAL Id: ird-01002855**

**<https://ird.hal.science/ird-01002855>**

Submitted on 11 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Femmes de maison. Les avatars boliviens du réglementarisme

Pascale ABSI

En Bolivie, malgré la récente multiplication d'espaces alternatifs, la prostitution en maisons tient toujours le haut du pavé du commerce du sexe. Ces établissements sont plus ou moins luxueux ; la plupart sont aussi débits de boissons, certains offrent des shows, d'autres ressemblent à des estaminets populaires assez miteux, quelques-uns enfin sont des maisons d'abattage où les femmes ne quittent pas leurs chambres. Mais tous ont en commun d'être destinés à une clientèle locale (le tourisme sexuel est inexistant), d'employer quasi exclusivement des femmes<sup>1</sup> et de fonctionner sur les vestiges d'un système réglementariste importé d'Europe entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle. La plupart des ordonnances municipales qui encadrent aujourd'hui la prostitution en maison n'ont d'ailleurs pas été actualisées depuis. Elles établissent la localisation des maisons, les obligations sanitaires de leurs pensionnaires ainsi que le rôle policier des tenanciers et des services médicaux selon les mêmes inquiétudes hygiénistes et morales que le réglementarisme français<sup>2</sup> dont elles s'inspirent mot pour mot<sup>3</sup>.

Dernièrement, cependant, la mise en œuvre de ces règles a connu d'importantes transformations, notamment la fin du régime d'enfermement des femmes (appelé *enclaustramiento*). L'hypothèse défendue ici est que, loin d'en programmer l'obsolescence, ces accommodements ont favorisé la survie d'un réglementarisme à l'ancienne dans le sens où, à différence de ce que l'on observe en Allemagne ou en Hollande, il ne repose pas sur la reconnaissance professionnelle des prostituées ni leur insertion dans le droit du travail. Au final, le système a plutôt gagné en légitimité : l'obligation du contrôle sanitaire et la nature de la relation entre les femmes et les tenanciers font aujourd'hui consensus, y compris parmi les prostituées<sup>4</sup>. Pour ces dernières, les évolutions récentes qui limitent l'autorité des tenanciers et

---

<sup>1</sup> Les prostitués hommes sont peu nombreux en Bolivie et ils n'exercent généralement pas en maison.

<sup>2</sup> Alain Corbin, *Les Filles de noces. Misère sexuelle et prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, Paris, 1982.

<sup>3</sup> Probablement via la réglementation argentine mise en place en 1875 (Di Liscia et al. 130).

<sup>4</sup> En Bolivie, il faudra attendre les années 1930, plus tard que dans d'autres pays latino-américains et un demi-siècle après la campagne internationale de l'abolitionniste Josephine Butler, pour que des médecins et des politiciens s'opposent au réglementarisme, en raison de l'exploitation des femmes par les tenancières et des atteintes à la dignité humaine de leur claustration. Leur action aura cependant peu d'impact. Voir Anne Zulawski, *Inequal cures. Public health and political change in Bolivia. 1900-1950*. Durham, Duke University Press, 2007.

des pouvoirs publics ont en effet signifié plus d'autonomie et une position plus avantageuse face aux clients, aux tenanciers et aux pouvoirs publics.

L'objet de cet article est de comprendre pourquoi et comment le réglementarisme bolivien survit à une redéfinition moins contraignante et plus favorable aux prostituées. Pour cela, nous reviendrons sur ses évolutions et sa coexistence ambiguë avec l'adhésion de la Bolivie aux principales conventions internationales abolitionnistes. Nous aborderons ensuite le fonctionnement des maisons, leurs modes de recrutement ainsi que les rapports des femmes entre elles, avec les tenanciers, les serveurs et les clients. Se dévoile alors un système original où ce qui apparaît à première vue comme une survivance formelle du réglementarisme coercitif du XIX<sup>e</sup> siècle s'est faite beaucoup plus équivoque, au point de brouiller les pistes entre ce qui pourrait être identifié à de la traite mais que les femmes vivent comme une opportunité.

Cette réflexion est issue d'une enquête menée entre 2006 et 2009, principalement dans la ville minière de Potosi et dans celle, à l'économie plus tertiaire, de Sucre, situées à quelques 150 kilomètres l'une de l'autre, au cœur des Andes. Avec leur unité de lieu et de temps, les maisons de prostitution offrent un terrain relativement classique pour les outils de l'ethnographie. J'ai d'abord rencontré quelques femmes hors des établissements (sur le trottoir, dans un bar adjacent, au centre de santé) qui m'ont invitée à en franchir le seuil. Une fois acquise la confiance – ou la résignation – des tenanciers, il m'a été possible d'y demeurer de longues heures, parfois jour et nuit. Les clients dont je partageais la table n'ont jamais émis de réserve et j'ai pu enregistrer plus d'une centaine d'entretiens dans les chambres, au domicile des femmes, ou au mien, y compris avec des hommes. De fait, les maisons sont aussi un lieu public ; tout le monde est en droit de visiter les femmes qui le souhaitent et le salon tient du bar plus que du quartier réservé. Il est probable que l'ennui qui hante les longues heures d'attente a facilité mon acceptation et beaucoup ont pris goût au plaisir de se raconter. Interprétée comme une marque de solidarité, ma présence – au début de l'enquête – aux côtés du personnel des maisons de Potosi lors du conflit qui a suivi leur fermeture par les autorités municipales a également joué en ma faveur. Le récit de cette mobilisation vécue comme historique permet de présenter les différents acteurs du réglementarisme en action.

### **Quand les prostituées des maisons prennent la rue...**

« *Local Clausurado* ». Cela fait déjà plusieurs jours que la dizaine de maisons de prostitution de la zone San Roque de Potosi ont été fermées par les agents municipaux. Les scellés

apposés sur l'entrée des établissements n'ont cependant pas fait long feu. Il faut bien que la vie continue ; les clients eux-mêmes ne s'y trompent pas qui poussent les portes closes avant de les refermer soigneusement derrière eux. Mais la situation ne peut pas s'éterniser. L'asphyxie économique menace et plusieurs femmes ont déjà fait leur valise.

Ce n'est pas la première fois que le conflit oppose les propriétaires des maisons aux riverains qui réclament leur délocalisation. Autrefois périphérique et peu peuplé, le quartier s'est densifié et ses habitants ne supportent plus le va-et-vient incessant des véhicules et des ivrognes, les esclandres et les rixes. Il faut dire que depuis le relâchement des mesures de confinement des femmes au cours des années 1990, les anciennes asilées ont pris possession de la chaussée et des rues adjacentes. La première mobilisation de riverains remonte à 2001. Depuis, la mairie a destiné un nouvel emplacement aux établissements de prostitution. Mais les propriétaires ne sont pas pressés de déménager. Cette fois-ci, c'est au prétexte que la mairie n'y a pas encore installé l'eau et l'électricité qu'ils négocient un nouvel accord. Les propriétaires, qui comptent des alliés bien placés parmi les autorités, jouent aussi sur la division des habitants du quartier. Certains s'arrangeraient d'un dédommagement financier, d'autres (commerçants, restaurateurs, lavandières, nounous et chauffeurs de taxi) n'ont aucun intérêt à voir partir leur clientèle.

Alors que la situation s'enlise, le 28 octobre 2005, des minibus déposent les pensionnaires, femmes et serveurs, les tenanciers et leur avocat à quelques encablures du péage, sur la route qui mène de Potosi à Sucre. Le visage couvert par des draps, les femmes s'alignent avec leurs pancartes. On y lit des slogans sur la nécessité de travailler, leur condition de mère et leur rôle social. Rodés aux fréquents barrages routiers, les premiers véhicules s'arrêtent de crainte qu'une pluie de pierres ne s'abatte sur leur pare-brise. Ils sont bientôt plus d'une dizaine ainsi que quelques bus dont les passagers résignés tentent de rejoindre la ville à pied. La presse se précipite pour couvrir cet événement hors du commun. Face au micro, les femmes alternent revendications et menaces. Toute l'idéologie du réglemmentarisme y passe, de la multiplication du nombre des viols qu'entraînerait la fermeture des maisons jusqu'au spectre d'une invasion des espaces publics par la prostitution clandestine et d'une prolifération des maladies vénériennes. Rendu sur les lieux, le procureur tente, en vain, de négocier sous les quolibets des femmes qui lui rappellent qu'il n'a pas toujours été hostile à leurs services... Deux heures ont passé quand la police est sommée d'intervenir. Les agents qui entreprennent de retirer les pierres qui jonchent la chaussée semblent bien démunis face aux femmes qui se débattent et crient à chaque fois qu'ils tentent de les déloger. C'est le commandant de la police, visiblement une vieille connaissance des

femmes, qui obtient finalement la levée du barrage en échange d'une nouvelle réunion avec le maire. Alors que les femmes s'appêtent à prendre le chemin du retour, un représentant du Défenseur du Peuple (l'équivalent d'un Médiateur de la République) et un dirigeant de la Centrale ouvrière arrivent aux nouvelles. Au final, un nouvel accord est signé qui reporte le déménagement à octobre 2006. Six ans et quelques tentatives d'expropriation plus tard, les maisons y sont toujours.

Cet épisode donne un bon aperçu de la configuration institutionnelle de la prostitution en Bolivie dans une ville moyenne comme Potosi avec ses 140 000 habitants. On y retrouve les acteurs traditionnels du réglementarisme : les propriétaires (du négoce), les administrateurs (ou gérants) et les pensionnaires (des femmes et quelques serveurs masculins) d'une part, et de l'autre les employés municipaux, la police et le médecin chargé des contrôles médicaux venu faire son tour sur le barrage. Les autres institutions présentes sont issues de l'histoire récente. Le bureau du Défenseur du Peuple protège depuis une dizaine d'années les prostituées des abus des fonctionnaires. Avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et la principale confédération syndicale (la Centrale ouvrière bolivienne, COB), il a impulsé la création des organisations de prostituées. C'est d'ailleurs à la demande de la dirigeante de Potosi que son personnel et les syndicalistes se sont rendus sur le barrage. Ceci aurait été impensable il y a quelques années : le processus d'organisation et l'appui institutionnel reçu ont en effet grandement favorisé la puissance de mobilisation des prostituées. Signe de la nouvelle légitimité qu'elles attribuent à leurs revendications, les femmes s'autorisent aujourd'hui à emprunter les instruments typiques des mouvements sociaux boliviens : les barrages routiers, la médiation de la presse et d'institutions du monde du travail (comme la Centrale ouvrière) et des droits humains, voire les grèves de la faim. Les arguments de leurs luttes mêlent désormais la rhétorique des droits humains – dont celui de subvenir à leurs besoins – avec les injonctions hygiénistes du réglementarisme dont les femmes se portent garantes tant que le pacte avec les autorités n'est pas rompu. Ainsi, tandis que les femmes revendiquaient sur leurs pancartes leur rôle de contention morale et sanitaire, durant tout le conflit, et alors qu'elles continuaient à se prostituer clandestinement, elles refusèrent de se rendre à leurs visites médicales et le firent savoir haut et fort par la presse.

Le chantage au contrôle sanitaire vient rappeler ce que le réglementarisme doit désormais à la bonne volonté des prostituées officielles. Depuis la fin de la claustration, la police n'a plus le pouvoir de sanctionner les manquements à la visite médicale ; ce sont uniquement les services sanitaires qui s'en chargent. Les femmes ne craignent donc plus de se retrouver au trou, elles risquent au plus une amende. Le relâchement de la coercition permet

ainsi aux prostituées de se poser en actrices à part entière du réglementarisme et non plus en sujets soumis. La possibilité d'instrumentaliser, à leur faveur, son institution centrale (le livret sanitaire appelé *libreta de sanidad*) favorise leur adhésion au fonctionnement actuel de la prostitution en maison (également perçue comme plus sûre, moins précaire et plus légitime que la prostitution clandestine). Ainsi, et à l'image de celle de Potosi, la plupart des mobilisations de prostituées visent à garantir ou à améliorer l'exercice de la prostitution sans, à ce jour, s'en prendre directement au réglementarisme ou à l'existence de tenanciers. Signe de leur attachement au système, les femmes de Potosi refusèrent, sans véritablement la débattre, la proposition du maire de mettre à leur disposition une maison où exercer de manière indépendante.

### **L'ouverture des maisons closes**

Dans la lignée du réglementarisme défini en France au XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des grandes villes boliviennes possèdent donc des ordonnances municipales qui régissent le fonctionnement des établissements de prostitution dépendant de leur juridiction. L'Etat, via la police, les services sanitaires et les impôts, est également un acteur omniprésent.

Pour avoir pignon sur rue, les maisons closes doivent s'inscrire à la mairie. C'est elle qui délivre les licences qui autorisent indistinctement les établissements de prostitution, les discothèques et tout autre débit de boissons. Ces autorisations sont soumises à la Direction d'assainissement urbain qui veille à la conformité avec les normes d'hygiène. Régulièrement, des employés de la mairie viennent contrôler les chambres des femmes ainsi que la présence de préservatifs et d'alcool médicinal. La maison prend alors des allures de pensionnat de jeunes filles le jour de la revue du directeur. Les sanitaires, le salon et la cour ont été récurés. Dans les chambres, les armoires et les étagères croulent sous les habits et les produits de beauté rangés à la va-vite. Sur leur lit fait au carré, les femmes attendent le verdict des agents municipaux, plus préoccupés de plaisanter avec elles que de s'inquiéter de l'absence d'eau chaude dans l'unique douche de l'établissement. Le département des Spectacles publics de la mairie se doit quant à lui de faire respecter les horaires d'ouverture (généralement entre 20 h. et 3 h. du matin) ce qui, dans un établissement qui est aussi un lieu de vie, est pour le moins compliqué. Le jour, le salon et le bar sont fermés, mais pas les chambres des femmes qui continuent à y recevoir leurs clients. La licence de fonctionnement dépend surtout du port du livret sanitaire, contrôlé par le personnel médical lors de descentes surprises. En cas de non

présentation, l'établissement est sanctionné financièrement et fermé. Chaque semaine, les pensionnaires doivent donc se soumettre à un examen gynécologique dans le centre de santé qui abrite le programme MST-Sida<sup>5</sup> du gouvernement départemental (ex-préfecture) ; elles peuvent aussi y rencontrer une psychologue et une assistante sociale qui animent par ailleurs des ateliers d'auto-estime et de prévention sanitaire. Aujourd'hui, les préoccupations qui justifient la continuité du réglementarisme sont donc moins morales que vénériennes et l'autorité du médecin supplante désormais celle du policier.

Le régime fermé est peu à peu tombé en désuétude au cours des années 1990. Les femmes sont désormais libres de circuler, de changer d'établissement, de ville ou de vie comme bon leur semble. Auparavant, oui, les maisons étaient véritablement closes. Assignées à résidence, les pensionnaires (nommées *asiladas*, asilées) mangeaient, souvent à la table du tenancier ou de la tenancière (propriétaires ou administrateurs), dormaient et se divertissaient entre les quatre murs de la maison où résidaient parfois également leurs enfants. Des commerçants ambulants passaient régulièrement offrir de la nourriture, des habits, des articles d'hygiène. Les femmes ne pouvaient sortir que munies d'un sauf-conduit policier. Les tenanciers, qui renaient leurs papiers d'identité, passaient la liste des pensionnaires au département de matricules de la police technico-judiciaire qui gérait le fichage (avec photo, copie de la pièce d'identité et noms des parents) ; les femmes y pointaient chaque semaine après la visite médicale et avoir obtenu de l'Intendance municipale le visa « *permitida* » (autorisée) sur leur livret sanitaire. C'était la seule permission de sortie automatiquement acquise. Visites médicales obligatoires et matricules étaient payants, pour les femmes et les tenanciers. Le registre sanitaire qui consignait (et consigne toujours) des informations personnelles, aux côtés des antécédents médicaux, doublait le fichage policier. Le mariage était – avec la garantie d'une personne de « bonnes mœurs » – l'unique manière d'effacer son nom des registres. La multiplication des acteurs (police, mairie, services de santé) offrait autant d'occasions de corruption et d'abus de pouvoir. Les amendes (quelques 50 euros ou plus) et les gardes à vue (entre 24 et 72 heures) qui guettaient les contrevenantes se transformaient le plus souvent en pot de vin et en services domestiques et sexuels gratuits. Celles de mes interlocutrices qui ont connu cette période se rappellent du harcèlement dont elles faisaient l'objet. Cristina, aujourd'hui âgée d'une cinquantaine d'années, rapporte la stratégie vicieuse des policiers qui s'arrangeaient pour lever l'appel le jour de la visite médicale, sûrs qu'ils étaient de piéger les flâneuses. Sauf en cas de dettes, il était possible de négocier avec les tenanciers puis la police une permission – minutée ! – pour se rendre au

---

<sup>5</sup> A Potosi le centre a été créé en 1996 avec un financement d'USAID.

marché, aux bains publics ou au cinéma. Mais les compensations monétaires faramineuses incitaient plutôt les femmes à jouer au chat et à la souris. Le risque était grand : Yesica n'eut même pas l'autorisation de se rhabiller lorsqu'elle fut arrêtée dans la piscine d'eau thermale. Elle se retrouva à grelotter au trou, en maillot de bain, plusieurs heures durant à plus de 4000 mètres d'altitude ! Le personnel médical qui contrôlait les livrets sanitaires n'était pas en reste. Les contrôles surprises finissaient souvent au comptoir pour la tournée de la patronne et de ses pensionnaires. La maison elle-même était loin d'être un refuge. Les repas, la douche, la télévision, les autorisations de sortie, la vente d'articles à prix surévalués, une comptabilité tronquée... tout servait de prétexte aux tenanciers pour grever les revenus des femmes et créer une dette qui les enfermait un peu plus. Travailleuses captives, elles subissaient aussi des pressions quant au nombre de prestations qu'elles devaient assurer. Lieu clos de travail et de vie où le quotidien des asilées était tout entier livré au bon vouloir des tenanciers, la maison fonctionnait alors comme une de ces « institutions totales » décrites par Erving Goffman<sup>6</sup>. Malgré l'ouverture des maisons, l'indistinction entre vie privée et publique ainsi que la confusion des relations personnelles et des rapports de travail ont laissé une empreinte durable, encore visible aujourd'hui sur leur fonctionnement.

Maltraitance, abus de pouvoir, corruption, images filmées et publiées par les médias sans autorisation : tous ces griefs furent dénoncés par les femmes au récent Défenseur du Peuple<sup>7</sup> lors de la première rencontre de travailleuses sexuelles de Bolivie qu'il avait contribué à organiser en 1998. Après enquête, celui-ci obtint, à la fin de l'année 2000, la suppression du fichage, l'institutionnalisation du livret sanitaire au niveau national (et non plus par localité comme auparavant). La police vit sa compétence se réduire à la lutte contre la traite, notamment des mineures, la présence d'immigrées clandestines, ainsi que la sanction des troubles à l'ordre public aux abords des maisons. La fin du régime d'enfermement n'a pas seulement limité le pouvoir des fonctionnaires publics. Le risque de voir fuir la main d'œuvre en cas de mauvais traitements contraignait désormais les tenanciers à se montrer plus respectueux des femmes, et des comptes. « Si tu n'es pas content tu reprends ton carton [tes papiers d'identité] et tu t'en vas » explique Carlos, un serveur homosexuel qui se prostitue occasionnellement. Telle a été la victoire fondatrice du processus d'organisation des travailleuses sexuelles boliviennes, impulsé deux ans auparavant par le même Défenseur du Peuple. En 2004, l'institution a également obtenu la gratuité des examens médicaux.

---

<sup>6</sup> Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Minit, 1968.

<sup>7</sup> Ces accusations sont enregistrées dans la Résolution du Défenseur du Peuple qui supprime le fichage policier (LPZ/00059/2000/DH, 3 octobre 2000).



Je n'ai pas réussi à déterminer les circonstances exactes de la fin du régime d'enfermement, que mes interlocuteurs situent entre 1996 et 1997 pour Potosi<sup>8</sup>. Le constant *turn-over* des fonctionnaires et du personnel des maisons limite le nombre des interlocuteurs et les femmes ne se souviennent pas de mobilisations particulières. « Un jour, je suis allée à matricules [service de police du même nom] et on m'a juste dit : "non, c'est fini" » résume laconiquement Cristina qui travaillait alors à Cochabamba. Le peu de mémoire collective sur les détails de l'événement est lié à sa nature. L'ouverture des maisons closes ne semble pas s'être accompagnée d'un débat public. Elle n'a pas non plus donné lieu à un changement de réglementation. Ceci est logique puisque les ordonnances municipales que j'ai pu consulter (La Paz 1906, La Paz 1927, Potosi 1997) ne mentionnent jamais l'interdiction faite aux femmes de transiter librement. Seule est consignée l'obligation d'entériner auprès des services de santé le changement de domicile et l'abandon de la prostitution. L'enfermement des femmes et son contrôle par les tenanciers et la police relevaient donc de l'usage, pas de la loi. C'est d'ailleurs ce qui a permis au Défenseur du Peuple d'annuler la matricule pour son caractère anticonstitutionnel : la police n'a pas pouvoir de fichier des personnes qui n'ont commis aucun délit. Le rôle des associations de droits humains a débuté en amont. Betty Pintos, à l'époque attachée au vice-ministre des Questions de Genre, évoque une préoccupation croissante pour la situation des asilées, dans la mouvance de la conférence sur les femmes de Beijing en 1995.

Paradoxalement, l'épidémie du sida qui a renforcé la légitimité du contrôle sanitaire, a également favorisé la critique du régime d'enfermement. Le docteur Rengifo, en charge du contrôle médical des prostituées de Potosi depuis 1991, rappelle que les autorités sanitaires considéraient alors la promiscuité comme un facteur de propagation. Il a personnellement participé aux réunions au cours desquelles les tenanciers ont été incités à libérer les femmes. Aux pressions sociales et sanitaires, s'est enfin ajouté un état de fait : dans les années 1990, alors que les dollars des privatisations et du narcotrafic irriguaient toutes les strates de l'économie, les établissements de prostitution se sont multipliés. Le temps où les agents connaissaient chaque femme par son nom était révolu et les effectifs policiers destinés au contrôle des maisons sont devenus insuffisants. Après une période transitoire où les femmes ont pu multiplier les sorties sous réserve de l'accord des tenanciers et d'une compensation financière, la suppression des matricules policières a mis fin à l'enfermement, au début des années 2000. Aujourd'hui on peut désormais travailler dans une maison close sans y résider

---

<sup>8</sup> Le processus a vraisemblablement été concomitant dans les autres grandes villes. Dans les bourgades de province en revanche, certaines femmes doivent encore payer les tenanciers pour sortir.

même si, dans les faits, la majorité des femmes sont encore pensionnaires et qu'elles continuent à restreindre leurs déplacements de peur d'être reconnues (même s'il est d'usage de se prostituer hors de sa ville d'origine). L'intériorisation du stigmatisme a suppléé aux frontières physiques du réglementarisme.

Depuis que les établissements n'enferment plus leur personnel, la légitimité de l'exercice de la prostitution a cessé de concerner les espaces pour se recentrer sur les femmes elles-mêmes. Du moment qu'elles sont majeures, il suffit de posséder un livret sanitaire à jour pour qu'elles puissent exercer officiellement<sup>9</sup> où que ce soit. La fin du régime de claustration et la restriction de la juridiction de la police ont eu pour conséquence l'extension du commerce du sexe hors des établissements traditionnels : annonces dans les journaux, salons de massage, karaokés, internet, agence de dames de compagnie... Bien sûr, un marché parallèle a toujours existé, mais il s'est légalisé de fait. Certaines femmes passent aujourd'hui d'une forme de prostitution à une autre, circulant entre les différents types d'établissements, la prostitution par téléphone et le racolage dans les discothèques. Bien évidemment, ces cheminements sont orientés par l'adéquation entre ce que les femmes ont à offrir (leur physique, leur âge, leur scolarité, leur origine) et la spécialisation des espaces de prostitution. Internet, les agences de dames de compagnie, les salons de massages et les night clubs les plus prestigieux se targuent de proposer des femmes jeunes, répondant aux critères du mannequinat, ayant un bon niveau d'étude et, pour les night clubs, maîtrisant le striptease ; parmi elles, des étrangères (argentes, brésiliennes, péruviennes, colombiennes, etc.). On n'y rencontre en revanche pas de femmes vêtues selon les usages des populations urbaines d'origine indigène, lesquelles exercent dans des établissements moins huppés. Hormis le lieu de travail, la question ethnique influence cependant peu les trajectoires des prostituées boliviennes. Qu'elles soient originaire de la Cordillère ou des basses terres tropicales, que leurs parents aient été ou non paysans, il s'agit toujours de femmes issues des milieux populaires et recrutées selon les mêmes circuits.

## **Les contradictions d'une législation abolitionniste et d'un réglementarisme de fait**

Conformément à ce que l'on retrouve dans les pays abolitionnistes – c'est-à-dire qui refusent de légiférer sur la prostitution –, la loi bolivienne est silencieuse sur la prostitution elle-même.

---

<sup>9</sup> Au moins dans les grandes villes puisque dans les provinces, des maisons ont pignon sur rue sans que leurs pensionnaires soient contrôlées.

Le code pénal de 1972 (actualisé en 2010) se contente de condamner le proxénétisme, la traite des êtres humains et la corruption des mineurs. Les termes de cette condamnation sont empruntés aux conventions abolitionnistes des Nations Unies dont la Bolivie est signataire ; notamment celle de New York (1949, ratifiée en 1983) et celle de Palerme contre la traite (2000, ratifiée en 2001). Si l'effort d'adéquation des législateurs boliviens avec les injonctions des conventions internationales correspondait à un désir réel de changer les choses, il s'est heurté à l'inertie des usages. Prise entre un abolitionnisme officiel et un réglementarisme de fait, la législation nationale entre désormais en contradiction avec l'application des règles locales sans que le fonctionnement des maisons en soit bouleversé.

Ainsi, les ordonnances municipales ont-elles survécu sans encombre à la signature en 1983 de la Convention de 1949 qui enjoint les Etats à ne pas réglementer la prostitution et à réprimer ceux qui en tirent profit (donc les tenanciers et l'administration bolivienne au travers des licences de fonctionnement, des amendes et, jusqu'à récemment, des paiements auprès des services de santé et de la police pour pouvoir exercer la prostitution). Et tandis que l'article 321 du code pénal condamne « celui qui, pour son compte ou celui d'un tiers tient, ostensiblement ou de manière cachée, une maison de prostitution ou un lieu destiné à des rencontres à des fins lascives », les mairies continuent de délivrer des licences de fonctionnement au titre de « maison de prostitution » (*Ienocinio*).

Parce qu'elle engage aussi la subjectivité des femmes au travers de l'idée de consentement, la question de la traite souligne cette ambiguïté. Auparavant confondue avec celle du proxénétisme, la condamnation du recrutement est désormais prise en charge par la loi sur la traite et le trafic de personnes, votée en janvier 2006. Conformément à la Convention de Palerme, son article 281 bis condamne celui qui « par n'importe quel moyen, tromperie, coaction, menace, usage de la force et/ou situation de vulnérabilité, même avec le consentement de la victime, induit, réalise ou favorise lui-même, ou par l'intermédiaire d'un tiers, le transport ou recrutement, la privation de liberté, l'hébergement ou l'accueil d'êtres humains, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire » notamment à des fins de prostitution. Mais dans ce sens large, la lutte contre la traite est inapplicable dans les faits. Une revue de la presse écrite montre qu'elle est uniquement mobilisée lorsque les pratiques proxénètes et de recrutements inhérents au réglementarisme entrent en contradiction trop flagrante avec la morale, la condamnation d'autres formes de délits (la prostitution des mineurs ou des étrangères sans papiers) ou le contrôle sanitaire des prostituées<sup>10</sup>. Malgré son orientation

---

<sup>10</sup> A la fin des années 1990, peu de temps avant la suppression des registres policiers, le chef national de la division des matricules expliquait ainsi à une juriste que n'étaient considérées proxénètes que les personnes qui

abolitionniste, la législation bolivienne assume donc *de facto*, dans sa mise en œuvre, l'existence d'un proxénétisme et d'un recrutement non criminels.

Le projet du législateur de limiter l'exploitation de la prostitution par un tiers se retrouve ainsi entièrement subsumé sous la logique sanitaire du réglementarisme. Pour une institution publique, délivrer un visa qui autorise l'exercice de la prostitution comme l'est le livret sanitaire n'est pas, dans les pratiques, considéré comme la facilitant. La condamnation légale des tenanciers pourrait signifier une volonté de rendre la prostitution indépendante si ceux-ci n'étaient pas les premiers relais du contrôle médical des femmes. Rien de surprenant donc qu'en 2011, la police bolivienne n'ait enregistré que 22 cas supposés de proxénétisme et neuf en 2010 !<sup>11</sup> Ces chiffres sont ridicules au regard du nombre d'établissements ayant pignon sur rue : d'une dizaine à plus d'une cinquantaine dans chacune des dix plus grandes villes du pays, sans compter les locaux clandestins. Quant aux 250 cas de traite enregistrés l'année dernière (*ibid.*), les statistiques ne spécifient malheureusement pas si celle-ci est à des fins de prostitution. L'absence de recours au code pénal par les institutions qui luttent contre les abus commis par les tenanciers ou les fonctionnaires publics laissent entendre qu'elles aussi assument les contradictions juridiques de l'Etat bolivien. Ainsi le défenseur du peuple s'est-il uniquement saisi de l'interdiction de ficher des personnes non criminelles pour annuler les matricules policières et c'est un financement du Fonds mondial contre le sida qui a permis la gratuité des examens médicaux. Insinuer que les services de santé, la police et les municipalités, gagnaient de l'argent sur le dos des prostituées aurait équivalut à s'attaquer à un Etat proxénète qui feint de s'ignorer.

Pas plus que la condamnation de toute forme d'intermédiation, la disqualification – par la Loi de 2006 contre la traite – de l'idée qu'une personne puisse consentir à être recrutée pour la prostitution n'a de sens dans le contexte bolivien. Le livret sanitaire entérine la reconnaissance officielle d'une prostitution volontaire dépendante d'un tiers. Sa première délivrance ne s'accompagne d'aucun entretien destiné à évaluer les motifs de la novice, son consentement et les modalités de son recrutement<sup>12</sup>. Comme dans le cas du proxénétisme, la

---

traitent avec des prostituées non immatriculées ; aujourd'hui celles qui exercent sans livret sanitaire ; BIZARROQUE HIDALGO Lourdes M. Bizarroque Hidalgo, « Regulación de la prostitución en relación a los Derechos Humanos », <http://www.monografias.com/trabajos12/tscddhh/tscddhh2.shtml> (consulté le 3 mai 2012).

<sup>11</sup> David Chacon Mendoza, « Modificación al art 281bis del código-penal-boliviano », 2011 ; <http://www.monografias.com/trabajos93/modificacion-al-art-281-bis-del-codigo-penal-boliviano/modificacion-al-art-281-bis-del-codigo-penal-boliviano6.shtml> (consulté le 15 novembre 2012).

<sup>12</sup> L'absence de l'incitation dans la législation bolivienne – retenue comme argument de la présence de traite par la Convention de Palerme qui lui est antérieure – semble d'ailleurs permettre de ménager un espace pour penser l'enrôlement volontaire, y compris lorsque l'intermédiaire fait le premier pas.

disqualification du consentement ne s'applique ainsi qu'aux formes les plus contraignantes du recrutement ou s'agissant de mineurs et d'étrangers sans papiers.

Les silences du système pénal sont aussi ceux des femmes que j'ai rencontrées. Alors que les modes de recrutement observés correspondent aux schèmes de la présentation classique de la traite, elles oblitèrent systématiquement l'existence d'une contrainte. L'emprise du réglementarisme et de ses pratiques limite vraisemblablement l'émergence de la figure de la victime portée par le discours abolitionniste. Mais l'environnement légal ne fait pas tout : les discours des femmes sur leur entrée en prostitution montrent que si contrainte il y a, elle n'aliène pas toute marge de manœuvre et de choix. Le comprendre permet de mieux saisir l'attachement des femmes à un système qui pourrait autrement être perçu comme le prolongement des contraintes du recrutement.

### **Entre contrainte et opportunité : le recrutement vu par les femmes**

Il existe en Bolivie de la traite au sens étroit du terme : des jeunes filles abusées se voient confisquer leurs papiers d'identité, isolées, et obligées par la menace de se prostituer au moins jusqu'au remboursement des frais de voyage et des avances concédées sous couvert d'un emploi dans d'autres secteurs, notamment la restauration. Cependant, au cours des quatre années de l'enquête, je n'ai jamais recueilli de témoignage de ce genre et les quelques cas qui m'ont été rapportés concernaient tous des mineures<sup>13</sup>. J'ai discuté des conditions de leur arrivée dans le milieu avec plus d'une cinquantaine de femmes de toutes origines. Presque toutes évoquent une rencontre – avec une personne qui les a éblouies avec son argent avant de leur proposer de travailler comme serveuse ou lavandière dans un établissement de prostitution – comme son événement déclencheur ; le reste (et le nombre n'est pas négligeable) dit avoir pris l'initiative de contacter une personne du milieu pour se prostituer. Pour les autres, une fois sur place, l'emploi de serveuse est devenu un emploi d'entraîneuse puis de prostituée. L'exposé des modes de recrutement permet de mieux saisir les subtilités de ces cheminements à l'issue desquels les femmes présentent leur entrée en prostitution comme une saisie d'opportunité. La contrainte, y compris la tromperie ou un besoin pressant d'argent, n'est jamais dramatiquement mise en avant, ni la prostitution présentée comme une fatalité. J'ai ainsi reçu des discours ambigus où la frontière entre contrainte, résignation, acceptation et

---

<sup>13</sup> Le nomadisme entre les établissements et les villes donne à l'échantillon de femmes rencontrées à Potosi ou à Sucre (mais pas seulement) une véritable représentativité.

stratégie semble souvent inopérante pour restituer l'ambivalence de l'expérience de mes interlocutrices.

La plupart des recruteurs sont des intermédiaires informels. Ils travaillent eux-mêmes dans une maison ou sont des connaissances du tenancier, par exemple les chauffeurs de taxi. Ce sont des opportunistes plus que des professionnels. Les femmes qu'ils orientent peuvent être leur voisine, une ancienne copine d'école, la serveuse de la pension où ils déjeunent, des jeunes filles rencontrées dans des bars ou des discothèques, pour la plupart des bonnes à demeure venues s'y divertir leur jour de sortie. Ces intermédiaires touchent souvent une commission (de 20 à 40 euros) mais pas toujours. Beaucoup sont sincèrement persuadés de rendre service. Aider une connaissance ou une proche parente, parfois sa propre sœur, à sortir d'une mauvaise passe est également le principal motif des femmes des maisons qui sont, au final, leurs principales recruteuses. Les professionnels du recrutement sont moins nombreux. Ils ont une bonne connaissance du marché et offrent leurs services aux différents établissements du pays, quand ils ne sont pas eux-mêmes tenanciers. Ils agissent principalement dans les maisons de prostitution (dont ils débauchent le personnel)<sup>14</sup>, les lieux de diversion, mais aussi les gares routières où arrivent chaque jour des migrantes de province en quête d'un travail, et les abords des agences d'emploi (où ils passent aussi des annonces). La stratégie est toujours la même. Les femmes qui ont l'air seules (notamment les jeunes fugueuses), un peu perdues, celles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts ou qui semblent délurées sont rapidement repérées. Lorsqu'ils sont dans les parages, leurs parents sont parfois contactés et une avance leur est versée. Certains ne seraient pas dupes de ce qui attend leurs filles<sup>15</sup>.

La difficulté pour les femmes non diplômées d'obtenir un emploi stable et une rémunération correcte les ouvre à toute proposition. Comme dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup> et aujourd'hui ailleurs dans le monde<sup>17</sup>, les maisons boliviennes recrutent parmi les mêmes secteurs que l'emploi domestique à demeure (dont l'usage est très répandu) pour des particuliers ou des restaurants : des jeunes femmes originaires des villes ou de bourgades de province dont les parents sont auto-employés (commerce et artisanat notamment). L'adossement à la migration est à la fois caractéristique de l'emploi domestique et de la

---

<sup>14</sup> Dans les années 1980-1990, quand les prix s'énonçaient, et souvent se payaient, en dollars, le recrutement se poursuivait à l'étranger, notamment vers les clubs nocturnes du Brésil et du Paraguay.

<sup>15</sup> Erick Roth, Erik Fernandez, *Evaluación del tráfico de mujeres, adolescentes y niños/as*. OIM, Bolivia/OEA, 2004. [www.oas.org/atip/oas/bolivia%20report.pdf](http://www.oas.org/atip/oas/bolivia%20report.pdf)

<sup>16</sup> A. Corbin, *op. cit.*

<sup>17</sup> Barbara Ehrenreich, Arlie Russell Hochschild. *Global Woman: Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*. Holt Paperbacks, New York, 2004.

prostitution : les femmes sont embauchées pour aller travailler ailleurs ou recrutées alors qu'elles se déplaçaient à la recherche d'un emploi. La migration favorise d'ailleurs le passage d'une activité vers l'autre. En soustrayant les jeunes femmes au contrôle de leurs parents, voire en les isolant socialement, elle crée un contexte propice à l'entrée en prostitution. Surtout, la domesticité et la prostitution ont en commun l'avantage d'offrir un toit, souvent aussi la protection d'un patron, aux migrantes. Rien d'étonnant donc à ce qu'une proposition d'emploi domestique bien rémunéré soit la principale façade de l'enrôlement pour la prostitution. Dans un article qui s'interroge sur le pourquoi de la tradition abolitionniste du Brésil au regard du réglementarisme argentin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historienne Cristiana Schettini souligne le poids de l'histoire locale des rapports de travail dans les politiques sur la prostitution<sup>18</sup>. Au Brésil, la récente abolition de l'esclavage avait rendu les législateurs vigilants devant toute forme de coercition. En Argentine en revanche, la prostitution s'inscrivait dans les pratiques coercitives tolérées du travail comme la location de très jeunes filles à des patrons dont elles étaient soumises au bon vouloir, y compris lorsqu'ils les cédaient à la prostitution. Cette analyse est éclairante pour le cas de la Bolivie où le partage par la prostitution des modalités d'embauche de la domesticité et la survivance de pratiques coercitives de recrutement et d'endettement, notamment dans les plantations agricoles, favorisent l'invisibilité de la contrainte dans la mise au travail.

La révélation qui suit l'arrivée dans l'établissement de prostitution est parfois brutale. La femme est sommée de se changer et lancée sur le marché. D'autre fois, les tenanciers tentent de prolonger l'illusion créée par le recruteur en faisant alterner coercition et démonstration des promesses de la prostitution. Voici comment un tenancier de Cochabamba exposait la manière dont il persuade les novices de franchir le pas, avec la collaboration du reste du personnel :

Tu prépares un spectacle pour les recevoir. Elles boivent, elles dansent puis elles dorment. Le jour suivant, elles sont contentes. Là, tu les disputes, tu leur dis qu'elles doivent s'occuper mieux des clients, tu leur expliques comment marche le business. Puis tu les emmènes prendre un bon repas. [Tu les traites] bien à certains moments, mal à d'autres... Au début, tu les traites bien, tu fais des fêtes, les serveurs et les autres filles te donnent un coup de main. Ils essayent de leur faire passer de bons moments. [...] Le plus compliqué c'est quand elles commencent à faire des passes et qu'elles ne s'habituent pas aux clients. Elles se sentent bizarre deux jours. Il faut bien leur expliquer. Comment on leur explique ? Avec de la pratique. Moi je ne les initie plus,

---

<sup>18</sup> Cristiana Schettini Pereira, « Lavar, passar e receber visitas: debates sobre a Lavar, passar e receber visitas: debates sobre a regulamentação da prostituição e experiências de trabalho sexual em Buenos Aires e no Rio de Janeiro, fim do século XIX », *Cadernos pagu*, Universidade Estadual de Campinas, 25, 2005, p.25-54.

cela ne me plaît pas. Mais j'ai quelques serveurs qui savent, ils leur enseignent et comme cela, elles comprennent ce qu'elles doivent faire<sup>19</sup>.

Généralement donc la nouvelle recrue est invitée à débiter comme entraîneuse, avec la promesse qu'elle ne sera pas tenue d'accepter des relations sexuelles. D'autres fois, elle occupe un emploi domestique sans contact avec les clients. C'est le cas de Maria, rencontrée à Sucre où elle venait d'arriver avec ses deux jeunes enfants. Originnaire d'un village des environs, elle s'était rendue dans une agence d'emploi privée à Santa Cruz. Là, elle rencontre une femme qui lui a proposé un poste de serveuse dans un restaurant de La Paz. Elle raconte d'une traite, sans émotion apparente, les événements qui ont débouché sur sa première relation sexuelle rémunérée :

« - “Tu veux voyager à La Paz ?” [a demandé la dame à Maria]. Moi je voulais bien. “Sors dehors [de l'agence]”. Elle m'a dit que la Paz était très belle ». Maria n'avait que 16 ans et pas de papiers d'identité.

« - “Ne t'en fais pas, nous te ferons faire des papiers là-bas”. »

Plusieurs autres femmes avaient été recrutées. Maria dit qu'elles étaient bien plus futées qu'elle : elles savaient où elles mettaient les pieds... La tenancière avait payé leurs billets pour La Paz, en prenant soin de séparer les femmes dans le bus pour ne pas attirer l'attention. Maria décrit cette dame comme très gentille et compréhensive. Alors que ses compagnes débutèrent directement comme entraîneuses, Maria est entrée en cuisine.

« Les autres filles m'ont dit : “Sors de là, tu ne gagnes rien. Viens avec nous, tu auras les pourboires”. Je regardais leur argent. Je voyais des filles bien habillées... Nous, à Santa Cruz, on marche en tongs, elles, avec des bottines et des talons. Alors je me suis décidée à sortir de la cuisine. J'ai parlé avec la dame. Elle m'a fait des habits [une jupe et un chemisier] et j'ai commencé comme serveuse. Je gagnais plein d'argent... D'abord, je me suis achetée des chaussures et un pantalon. Je ne pensais pas travailler [comme prostituée]. Puis la dame m'a fait faire des papiers pour que je puisse continuer, car il faut un livret sanitaire pour travailler dans cet endroit. Elle a retenu 200 boliviens [environ 20 euros] sur mon salaire. [...] Il y avait des hommes mûrs qui s'intéressaient à moi. Une fois un client est venu, bien cravaté. Il arrive, il s'assoit, il me regarde des pieds à la tête, il commande un whisky, je le lui apporte, je lui demande s'il désire autre chose et il me répond :

- “C'est toi que je désire”.

- “Je suis serveuse, je ne travaille pas”.

L'homme s'est fâché, il ne voulait aucune autre fille. C'était un mardi, il était arrivé tôt, je ne l'oublierai jamais. Il a appelé un autre serveur pour qu'il me serve à boire. Le propriétaire a commencé à me taquiner et à m'envoyer des verres. J'en avais déjà une vingtaine. Bêtement, j'ai donné mes fiches [qui comptabilisent le pourcentage gagné sur les boissons] à d'autres filles. Sur ce, le type est revenu à la charge :

- “Pourquoi ne bois-tu pas tes verres ? Qu'y-a-t-il de mal à ça ? Je ne te touche même pas. Tu es une belle fille. Je ne m'avoue pas vaincu”.

---

<sup>19</sup> E. Roth, E. Fernandez, *op. cit.*



[...] Il est revenu le week-end suivant. Justement il n'y avait pas assez de filles et le propriétaire m'a dit : "Occupe-toi de lui". »

Peut-être grâce à l'alcool, Maria ne semble pas avoir beaucoup résisté à l'invitation et elle s'est retrouvée dans la pièce réservée aux relations sexuelles avec « son » premier client : « Il faisait ses trucs et moi, j'étais sur une autre planète. Il m'avait donné 200 et mon bras était plein de fiches [son avoir sur la consommation d'alcool du client]. Le lendemain, j'ai réfléchi. Les filles de la chambre d'à côté m'ont dit : "Tu es trop bête, tu as un client à qui tu peux soutirer plein de fric, il t'aurait déjà acheté des choses". J'ai pris de l'intérêt pour le travail, ça m'a plu de toucher de l'argent, j'ai cessé d'être serveuse et je suis entrée travailler dans le milieu. »

La banalisation des événements opérée par le récit de Maria est représentative de la tonalité de la plupart des témoignages que j'ai recueillis, mais également des conversations des femmes entre elles. Elle restitue ce processus ambivalent, où la séduction de l'argent rapide est un moteur essentiel, qui les conduit à percevoir comme douce la pression des tenanciers et des collègues qui les incitent à franchir le pas. Les tromperies, les pressions, la nécessité de rembourser le tenancier qui séquestre les documents d'identité, sont racontés sur un ton informatif, jamais vindicatif. D'autres témoignages mettent en scène une décision plus rapide liée à une nécessité impérieuse d'argent suite à la perte d'un emploi, la maladie d'un proche ou une dette. S'ensuit dans tous les cas une phase de transition, que les femmes évaluent entre une semaine et un mois, le temps de s'habituer. Puis, une fois la routine installée, et quel que soit le degré de coercition qui s'est exercé sur elles, tous les récits convergent vers une réinterprétation de l'entrée en prostitution dans les termes d'une rencontre avec un médiateur avisé.

Force est donc de constater que les discours recueillis ne ressemblent pas au témoignage type de la victime qui alimente les positions abolitionnistes. Présenter son recruteur comme un adjuvant bienvenu, occulter la contrainte pour mettre en avant la liberté et le choix, participent d'un processus d'idéalisation classique au sein des récits de vie, lesquels se transforment souvent en exposés mythiques fondateurs du soi<sup>20</sup>. Surtout, face à ce représentant de la société extérieure qu'est l'anthropologue (et dont on n'obtiendra d'autre bénéfice que le respect), il y a urgence à se dire acteur de sa vie plutôt que de présenter le visage brisé de la victime hétéronome. Il me semble cependant que l'occultation des violences et des contraintes ne peut être uniquement analysée comme un procédé narratif qui participe de la structuration psychique du narrateur. Il est toujours délicat d'interpréter le rapport d'une tierce personne à son expérience. J'essaie cependant de défendre ici l'idée que l'omission de

---

<sup>20</sup> Annie Ebnevniste, « Le récit migratoire ou l'identité instable », *Journal des anthropologues*, n° 75, 1998, <http://jda.revues.org/2639>.

la contrainte répond aussi au fait que l'entrée en prostitution peut être véritablement expérimentée comme une saisie d'opportunité aux bénéfices réels. Ce qui n'empêche pas les femmes de se plaindre par ailleurs des abus des tenanciers et des clients.

Si certaines d'entre elles reconnaissent avoir été dupées par leurs recruteurs, ni cet abus de confiance, ni la contrainte, ne sont donc invoquées pour justifier leur entrée en prostitution. L'accent est systématiquement mis sur la décision d'y demeurer. Elles affirment qu'elles auraient pu faire marche arrière mais qu'elles ont fait un autre choix. Bien sûr, le fait de se voir confisquer ses papiers, ou d'avoir eu d'inavouables relations sexuelles rémunérées, et la pression des tenanciers pour obtenir le remboursement des avances, compliquent la fuite. Les femmes les plus jeunes, notamment les mineures, n'ont souvent pas les ressources – psychiques et monétaires – pour résister à leur emprise. Mais que penser des autres, plus âgées, celles qui ont débuté entre 18 et 20 ans et qui constituent la grande majorité de mes interlocutrices ? Elles ont généralement connu un temps de latence avant de passer à l'acte. Un temps durant lequel, une fois compris ce qui les attendait, elles auraient pu décider de partir. Certaines le font, d'ailleurs. Les archives des services de santé montrent que des femmes sollicitent l'aide du personnel médical pour sortir du milieu. En ce sens, les contrôles sanitaires obligatoires limitent la possibilité pour les tenanciers des établissements officiels de séquestrer leurs pensionnaires.

Si l'exposé des processus d'enrôlement pour la prostitution dans le contexte particulier de la Bolivie apporte à la réflexion sur l'intériorisation de la contrainte qui débouche sur le consentement, c'est qu'il montre que le processus n'est pas univoque. Des sentiments contradictoires se succèdent. On voit des femmes céder aux pressions, se résigner pour d'autres, avant de se présenter comme consentantes et, au final, comme satisfaites d'avoir saisi cette opportunité. Elles refusent d'autant plus sciemment le statut de victime qu'un certain nombre d'acteurs issus des ONG, des fondations religieuses et de la presse aimeraient bien le leur faire jouer. Bien sûr, les réinterprétations *a posteriori* peuvent être rassurantes. En même temps, il faut admettre que la décision de demeurer dans la prostitution mobilise une réelle part d'autonomie. Le fait que beaucoup abandonnent l'activité quand certains objectifs sont atteints (constituer un capital, acquérir un logement, trouver un homme qui les entretiendra, etc.) réfute l'hypothèse selon laquelle la dégradation (physique et psychologique) et la marginalité sociale ne permettraient pas d'envisager une sortie. De fait, depuis l'ouverture des maisons la plupart des femmes mènent une double vie, passant de longs moments en famille, auprès de leurs enfants, à qui elles mentent sur l'origine de leur argent. D'autres tiennent un commerce ou élèvent du bétail. La jeunesse des femmes, entre 20

et 30 ans en moyenne, prouve également qu'il y a une vie après la prostitution. Les allées et venues qui émaillent certaines trajectoires où alternent sortie et retour (après l'échec d'un négoce, pour en augmenter le capital ou faire face à d'autres dépenses) complexifient encore l'analyse. Là, pas de doute, les femmes savaient où elles mettaient les pieds. Evidemment, vue l'absence d'alternative professionnelle et économique favorable, il s'agit d'un consentement limité dans sa dimension de choix. Mais il n'est pas totalement aliéné et s'entend parce que, une fois vaincues les résistances, l'activité offre aux yeux des femmes des avantages supérieurs aux pertes qu'elle entraîne (en terme de qualité de vie au quotidien, de regard sur soi et de poids du secret).

La résignation n'est donc pas inconditionnelle, ni le seul fait de circonstances extérieures. Elle mobilise des intérêts qui, à un moment de la vie des femmes, leur paraissent prioritaires. Le comprendre suppose de prendre en compte, comme le font les femmes elles-mêmes, leur vie probable hors de la prostitution. Si les femmes y sont entrées relativement jeunes, celle-ci succède à des expériences professionnelles qui ont commencé bien avant, généralement vers 12 ou 13 ans comme bonne à demeure. Elles connaissent donc très bien leur position sur le marché du travail conventionnel, notamment les difficultés rencontrées pour épargner afin d'ouvrir un petit commerce qui est le projet de bien des femmes de leur milieu social. Si les revenus de la prostitution sont précaires – ils varient en fonction des jours et du dynamisme économique de la ville –, ils restent bien supérieurs à la domesticité et le rêve de faire « une bonne nuit » renouvelle sans cesse la mobilisation des femmes. Grâce à leur activité, elles rencontrent aussi des hommes, parfois bien placés, prêts à leur donner un coup de main, voir à les entretenir (et pourquoi pas à les épouser). Ainsi, l'adhésion des femmes ne doit pas tant s'entendre à la prostitution elle-même qu'à ce qu'elle permet dans un projet d'ascension sociale difficilement réalisable dans d'autres conditions. Comme y invite Paola Tabet, comparer « les degrés de contrainte ou d'autonomie des femmes dans les diverses formes de relations a un sens précis : c'est respecter, essayer de comprendre et d'analyser les choix que font les femmes elles-mêmes, même si ces choix demeurent tous à l'intérieur des systèmes de domination masculine et ne permettent pas d'y échapper »<sup>21</sup>. Dans un monde aux perspectives limitées, les femmes échangent au final une forme de domination, celle des contraintes de l'exercice de la prostitution, contre une autre, celle de devoir de contenter d'être des employées subalternes à vie ou de dépendre d'un conjoint. L'argent de la prostitution permet de payer des études aux enfants, d'acheter une maison, d'investir dans un

---

<sup>21</sup> Paola Tabet, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », 2004, p. 118.

commerce et de renégocier sa place dans la société et au sein des familles. Des jeunes filles ont ainsi regagné le respect de leurs parents avec lesquels elles s'étaient brouillées en subvenant à leurs besoins. Yuli, une femme mûre entrée relativement tard en prostitution, compare en termes éloquents la violence qu'elle subissait comme épouse avec sa nouvelle position : « Avant, je n'étais pas encore dans le milieu et mon mari me traitait de pute à longueur de journée. Maintenant les clients me disent : “Bonjour princesse. Tu me plais. Tu veux boire quelque chose ?” ».

### ***Mamas grandes et tenanciers***

Tenir une maison de prostitution est souvent une affaire de famille. Au moment de l'enquête, huit des dix propriétaires des établissements de prostitution de Potosi résident sur place ou à proximité, les deux autres tiennent des maisons ailleurs dans le pays et ont délégué l'administration de celle de Potosi, l'un à sa femme, l'autre à un cousin. Tous suivent donc leur commerce de près même s'ils en partagent la tenue avec un administrateur. Tant parmi les propriétaires que les administrateurs, on compte nettement plus de femmes que d'hommes. Cette féminisation semble liée à une ancienne obligation réglementaire. Les ordonnances du siècle dernier ne parlent en effet que de « régentes » (*regentas*). La plupart sont des femmes du milieu montées en grade. En revanche, les établissements les plus huppés sont généralement entre les mains d'hommes. Il s'agit souvent d'anciens serveurs et d'hommes d'affaire liés au monde de la nuit et au narcotrafic. De la relation entre les propriétaires et les autorités publiques dépend la bonne marche de l'établissement. Les propriétaires sont d'ailleurs plutôt bien intégrés à la société locale ; à Potosi ils sont même affiliés à la fédération des micro-entrepreneurs ! Pour les tenanciers, comme pour les femmes, la prostitution permet de s'allier des personnages bien placés hors d'atteinte autrement.

Le tenancier (propriétaire ou administrateur) gère l'affaire et fait régner l'ordre. Derrière le comptoir, toute la nuit durant il recouvre et prend note des consommations, de l'usage de la pièce destinée aux rapports sexuels, et distribue les bracelets qui correspondent aux commissions des femmes sur les boissons. Il fait également office de DJ, s'aventurant rarement hors des sentiers battus de la cumbia, des tubes romantiques latino-américains, du rock anglophone des années 1980-1990 et des musiques dansantes des Andes. Le jour venu, il lui faudra gérer les commandes et recevoir les fournisseurs. Aux heures creuses, l'administration est souvent confiée à une ancienne, une aînée de confiance de la maison. Si auparavant tout était prétexte à grever les bénéfices des prostituées, le risque de voir le

personnel faire sa valise oblige à plus de retenue depuis la fin de la claustration. Un système d'amende régule le travail : lorsque les femmes arrivent en retard, se battent ou ne se rendent pas aux réunions convoquées par le tenancier pour régler les affaires courantes. Mais il est désormais admis que les femmes sont en droit de refuser certains services et certains clients. L'intéressement aux bénéficiaires renforce leur loyauté et il est rare que le tenancier fasse pression pour obliger certaines à être plus actives. Surtout, une nouvelle figure est apparue : celle de la prostituée qui réside hors de la maison et qui décide des jours et des heures où elle s'y rend. Ces femmes qui ont une vie hors des maisons sont sans aucun doute celles qui s'en sortent le mieux.

L'ouverture des maisons a reconfiguré le rapport de force entre les femmes et les tenanciers sans pour autant remettre en cause la primauté des relations interpersonnelles dans des relations de travail qui, en l'absence de contrat écrit, sont régies par la coutume. Jamais appelés autrement que *Don* et *Doña* (suivi du prénom) et vouvoyés par tous, les tenanciers sont des personnages à qui l'on doit le respect. Ce dernier est, affirment-ils, la base de leur autorité et le gage de la tranquillité de l'établissement sans cesse menacée par les effluves de l'alcool. Cette autorité passe d'abord par une manipulation, pas nécessairement cynique, des affects qui traversent la relation avec leurs pensionnaires. Typique du maquereautage, l'alternance du maternage et de la prise en main disciplinaire, des sanctions et des récompenses (financières et affectives) évoque les rouages de la relation patronne/employée dans le contexte de la domesticité en Amérique latine<sup>22</sup>. Le fait que beaucoup de femmes ont occupé cet emploi avant de se lancer dans la prostitution pourrait avoir préparé le terrain.

Il est près de midi et Lidia ne s'est toujours pas remise de sa cuite de la veille. Moulée dans son jean, cette femme menue d'une quarantaine d'années, originaire des basses terres, vient de se faire brutalement mettre à la porte de la Cigarra par Lola, la patronne. Bien qu'elle travaille habituellement dans l'établissement d'à côté, elle s'y était engouffrée sur les pas d'un habitué, un fonctionnaire de la mairie, qu'elle considère être « son » client. Quelques bières plus tard, elle s'en était prise aux femmes que « son » client avait invitées à leur table. Doña Lola, attirée par les cris, avait fini par sortir de sa chambre. « Qu'est-ce que tu crois ? Tu es propriétaire des clients ? Tu les as achetés ? C'est le client qui décide, pas les filles... ». Une fois sur le trottoir, Lidia se met à traiter Lola d'indienne de merde (insulte sans relation avec son appartenance ethnique réelle). Tandis que sa sœur la retient de retourner à la Cigarra, une autre femme appelle Jorge, le tenancier de la Sirena, à la rescousse. Il entraîne Lidia dans le salon et entreprend de lui passer un savon : qu'à son âge, elle ne sait pas se tenir, qu'elle se comporte comme une moins que rien, qu'elle a des bracelets de tous les établissements... Lidia se rebiffe, criant sa qualité de nièce d'un colonel de police, mais elle baisse rapidement la garde pour prendre des airs de petite fille que

---

<sup>22</sup> Dominique Vidal, *Les bonnes de Rio. Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

l'on gronde. Elle tente de se disculper, surveillant son vocabulaire, vouvoyant Jorge alors qu'il la tutoie et qu'ils ont le même âge. Jorge alterne maintenant des « Va te coucher ! Va te reposer dans ta chambre, sinon ce soir tu ne vas pas pouvoir travailler » avec « Tu es une ordure, une mère ordure. Traite-moi avec respect ». Une fois calmée, Lidia se met à haranguer mielleusement Jorge : « *Jorge, te quiero. Jorge te quiero* ». Jorge rigole : « Heureusement la patronne [sa femme] n'est pas là ! » Lidia se plante dos à Jorge en roulant ostensiblement des fesses. Un peu gêné, peut-être par ma présence, il finit par tourner les talons. Lidia me lâche alors un « J'aime cet homme » et part se coucher.

La relation avec les tenanciers possède évidemment une dimension érotique, d'autant que beaucoup entretiennent des rapports sexuels avec des femmes, ce qui complique encore l'imbrication des affects et des relations de travail. Qu'ils s'en chargent eux-mêmes ou qu'ils délèguent ce rôle aux serveurs, les tenanciers jouent sur le sentiment amoureux pour enrôler et retenir les novices, notamment les plus jeunes. Souvent, les établissements réclament d'ailleurs aux postulants serveurs de se présenter avec une femme pour obtenir le poste. Mais qu'ils soient homme ou femme, les agissements des tenanciers sont en d'abord configurés par le maternage autoritaire de la mère maquerele, encore parfois appelée « *mama grande* ». C'est en contrepoint de cette figure et de ce qu'elle incarne de l'infantilisation des femmes intrinsèque au réglementarisme que ces dernières, quel que soit leur âge, ne sont jamais nommées autrement que « les filles » – *las chicas*, plus populairement *las niñas* – y compris par les fonctionnaires.

Le statut de la tenancière est lié à sa capacité de créer de la dette, affective autant qu'économique. Elle prend en charge l'arrivée, parfois le voyage, des nouvelles recrues débarquées sans le sou (et parfois déjà endettées) et distribue les avances. D'autres lui confient leur argent plutôt qu'à la banque et elle sert d'intermédiaire aux vendeurs ambulants. Les jours de fêtes, les tenanciers organisent un barbecue ou emmènent toute la maison se baigner dans les eaux thermales des environs de Potosi. A Noël, les étrennes se font panetons ou dessus de lit. La tenancière dispense donc des faveurs – de l'argent, une chambre seule, une soirée de congé, l'autorisation d'emmener un client dans sa chambre, une aide extra en cas de maladie ou de grossesse, etc. – mais aussi des conseils sur des sujets aussi divers que la relation avec les hommes, l'interprétation des rêves, le vol organisé ou l'éducation des enfants. Elle les connaît d'ailleurs tous par leur prénom, distribuant des risettes à ceux qui font leurs premiers pas dans le patio. Autour des tenanciers et des aînées, la maison fonctionne comme une famille de substitution pour des femmes, souvent très jeunes et éloignées de leur famille. Elle offre un espace de vie sociale et de camaraderie que regrettent celles qui en sont sorties. Certaines pensionnaires choisissent d'institutionnaliser rituellement la dette en prenant

un tenancier pour marraine ou parrain (pour elles ou leurs enfants), renforçant ainsi la traduction dans la parenté des rapports de travail. Les tenanciers prennent aussi en charge l'organisation des rites qui, au moins une fois par mois, scellent la communauté de destin de tous les habitants de la maison dans une même dépendance aux divinités de la prospérité.

Tout cela n'élimine évidemment pas les heurts et les conflits. Les principaux griefs des femmes ne s'adressent cependant pas à la figure du tenancier. Elles se plaignent surtout de la difficulté à se faire payer en temps et en heure ainsi que de la roublardise des administrateurs à l'heure de solder les comptes. Le surgissement des organisations de prostituées introduit la possibilité que les conflits entre tenanciers et pensionnaires ne soient plus uniquement gérés au niveau interpersonnel. Soupçonnées d'être des agents au service des tenanciers, celles qui pratiquent avec eux le compérage sont d'ailleurs exclues du directoire par les statuts des organisations professionnelles. Tout d'abord à reculons, les propriétaires se sont résignés à leur existence (et à leur instrumentalisation comme lors de la lutte contre la fermeture des établissements de Potosi). Ils n'avaient pas vraiment le choix puisque leur survie dépend des institutions sanitaires qui soutiennent ces organisations. Depuis que les prostituées ne sont plus enfermées pour préserver l'ordre moral, la légitimité sociale des tenanciers repose en effet uniquement sur leur capacité à garantir le projet sanitaire du réglemmentarisme. Ainsi sont-ils les premiers à rappeler aux femmes leur visite médicale et ils accourent servilement aux réunions convoqués dans les locaux du programme ITS/Sida. La montée des revendications de reconnaissance du travail du sexe leur est également favorable. Dans un contexte où personne ne remet en question l'existence des maisons, elle joue dans le sens d'un renforcement de leur statut de micro-entrepreneurs.

La loyauté, voire l'affection, dont témoignent souvent les femmes envers les tenanciers – « il/elle nous traite avec respect, nous conseille, nous donne un coup de pouce. C'est quelqu'un de bien » – a pu être été interprétée comme une sorte de syndrome de Stockholm, un lien traumatique créé par l'alternance de bons et de mauvais traitements<sup>23</sup>. Roth et Fernandez soulignent à juste titre que cette interprétation ne considère pas ce que représente cette relation dans la vie des femmes. Ils réduisent cependant ce constat au fait que les femmes y trouveraient l'illusion d'une attention et d'un soutien dont elles auraient été privées par leurs familles. L'interprétation, critiquée par Dominique Vidal<sup>24</sup>, selon laquelle les prostituées, comme les domestiques, reproduiraient un modèle traditionnel où le subalterne se

---

<sup>23</sup> Donald Dutton, Suzanne. Painter, « Traumatic bonding: the development of emotional attachments in battered women and other relationships of intermittent abuse ». *Victimology: an International Journal*, n° 6, 1981, p. 139-155, cité par Roth et Fernandez, *op. cit.*

<sup>24</sup> *Op. cit.*

soumet à son patron en échange de protection est également réductrice. Bien sûr, certaines femmes sont émotionnellement vulnérables et dans un contexte où l'aide sociale ne vient pas de l'Etat, toutes apprécient les coups de pouce des tenanciers. Cependant, de même que l'image simplificatrice de la victime hétéronome, ces explications oblitérent le projet économique de la prostitution et son poids dans la manière dont les femmes vivent leur présence dans les maisons. C'est en effet au travers de l'adéquation des agissements des tenanciers avec leur objectif d'ascension sociale – leur honnêteté, leur rapidité à payer, leur solidarité – que les femmes évaluent leur relation avec eux. La manipulation des affects n'explique pas tout, surtout depuis que les femmes peuvent changer d'établissement. Le discours de Marisol, dirigeante de l'organisation des prostituées de Potosi, de retour au salon de la Cigarra après le barrage routier montre bien que si dépendance affective il y a, elle n'est pas inconditionnelle. Ses paroles s'adressent autant à ses consœurs qu'aux tenanciers présents :

C'est une faveur que nous faisons de soutenir les propriétaires. Parce que nous pouvons travailler ailleurs, emporter notre travail avec nous. Pourquoi les dix filles de Doña Lola ne sont pas parties ? Parce que, elle, elle nous donne le déjeuner. On n'exige pas une soupe et un plat [un repas complet], mais au moins qu'on nous donne à manger. Si nous sommes ici en train de vous aider, c'est que nous avons une dette envers la banque [elle généralise son cas]. Mais dans un an nous allons rendre cet argent. L'an prochain nous n'allons pas inscrire nos enfants à l'école à Potosi et nous partirons.

## **Des clients et des femmes**

Employés de bureau, petits fonctionnaires et travailleurs des mines coopératives sont les piliers des maisons du quartier de San Roque. La multiplication des espaces alternatifs comme les karaokés ou les petites annonces dans la presse ont fini par absorber la clientèle plus haut de gamme. Aujourd'hui, les femmes des établissements populaires et leurs clients appartiennent donc aux mêmes couches sociales. Ceci favorise l'établissement de relations assez particulières, orchestrées par les femmes qui tentent, au travers de ce qu'elles appellent leur domination sur les hommes, de neutraliser le pouvoir des clients et de leur argent<sup>25</sup>. Tel que l'entendent les prostituées, dominer consiste à obliger les clients à dépenser leur argent par tous les moyens y compris le vol et, par là même, de construire l'échange économico-sexuel comme une dette infinie qui annule l'idée de tarif. Cela consiste aussi à les humilier

---

<sup>25</sup> Pascale Absi, « De la subversion à la transgression. La valeur de l'argent dans les maisons closes de Bolivie », à paraître.



par des blagues et des réflexions désobligeantes. Ces mécanismes castrateurs s'attaquent aux prétentions triomphalistes d'une sexualité masculine dont les femmes s'évertuent à rappeler qu'elle n'est permise que par l'argent. Il existe ainsi une mise en scène codifiée des négociations tarifaires : en présence de témoin, les femmes haussent le ton, rendant publique une transaction qui rappelle aux hommes que leur présence n'est pas une faveur faite aux prostituées. L'effet de groupe joue évidemment, le tête-à-tête est souvent plus détendu et les femmes peuvent s'y faire séductrices (voire se laisser séduire). Ce mode d'interaction n'en constitue pas moins le cadre idéal de ce que doit être le rapport prostituée/client. Le comportement des femmes est également facilité par l'organisation des maisons où la vigilance permanente du tenancier leur permet de multiplier sans crainte leurs provocations et leurs exactions. Régulièrement soulevée par la presse, la question de la violence des clients se voit automatiquement répondre par un « il faut savoir se faire respecter »...

Orientée par la norme de la domination, la régulation des relations entre prostituée et client passe également par l'usage collectif de mécanismes coercitifs. Celles qui ne jouent pas le jeu de la domination ou se montrent trop offertes (en racolant trop ostensiblement les clients ou en baissant les prix) sont immédiatement accusées d'être des filles faciles et s'exposent à des sanctions physiques. Les principales cibles des raclées collectives sont les nouvelles recrues. « Quand tu arrives, elles ont toutes le droit de te défoncer la gueule », explique Karina. Autant que d'un droit d'entrée, il s'agit de sanctionner la séduction qu'exercent les nouvelles sur les clients, jusqu'à ce qu'elles apprennent à limiter leur succès et qu'elles prennent leur place, par le charisme ou la violence, au sein de la hiérarchie qui distingue les novices des femmes expérimentées. Ces normes que les femmes s'imposent et sanctionnent viennent ainsi combler les vides d'une réglementation qui ne s'intéresse qu'aux relations de la prostitution et des prostitués avec la société, et pas aux conditions de vie et de travail dans les maisons.

### **Conclusion : un système qui semble voué à la pérennité**

Depuis la fin du régime de claustration et la disparition des registres policiers, la réglementation de la prostitution en Bolivie s'organise autour du port obligatoire du livret sanitaire, une institution ailleurs fortement décriée. Mais tandis que les directives internationales de l'OMS, de l'ONUSIDA ou du Fond mondial contre le sida jugent discriminant le livret sanitaire des prostitués car contraire à une santé publique universelle et,

au final, peu productif au niveau de la prévention, ces organismes s'en accommodent lorsqu'ils agissent comme bailleurs de fonds en Bolivie<sup>26</sup>. Plus encore, le concept de groupe vulnérable, qui fonde la stratégie de lutte contre le VIH est venu donner un nouveau souffle au fondement hygiéniste du réglementarisme<sup>27</sup>. Par respect pour la souveraineté nationale ou bien parce qu'elles finissent par y trouver un certain intérêt, les organisations internationales ne prendront vraisemblablement pas l'initiative d'un changement. Celui-ci ne pourrait venir que de la société civile, plus précisément des prostituées elles-mêmes. Mais à ce jour rien n'est moins sûr.

Depuis 2009, l'Organisation nationale des prostituées boliviennes (ONAEM) s'est émancipée des discours anti-professionnalisant des institutions nationales pour réclamer la reconnaissance du travail sexuel<sup>28</sup>. Ce virage est en grande partie dû à l'influence de l'ONG hollandaise IBIS-HIVOS qui gère les financements du Fond mondial contre le sida pour la Bolivie<sup>29</sup> et de la *Red Trasex*<sup>30</sup>, mais il rencontre le sentiment intime des femmes d'être des travailleuses. La revendication de la professionnalisation ne remet pas en cause l'existence des maisons de prostitution. Même si cette relation ne s'identifie pas totalement avec un rapport patronal, la dépendance envers les tenanciers est un des arguments qui incite les femmes à considérer leur activité comme un travail : les horaires, les commissions reversées et les amendes apparaissent comme des contraintes inhérentes à leur labeur. En même temps, et même si elles se plaignent des abus du système actuel, l'idée de devenir légalement des travailleuses, soumises au code du travail, ne fait pas l'unanimité parmi les femmes. Tout en reconnaissant l'importance de compter avec une retraite et la sécurité sociale, elles craignent que la contractualisation ne limite leur autonomie actuelle. Voici ce que disait Luz à ce sujet – elle était alors dirigeante nationale –, lors du congrès fondateur d'ONAEM en 2005 (depuis la position de l'organisation a évolué mais les craintes demeurent) :

Si nous permettons que la prostitution soit un travail... Que demande de plus le propriétaire de l'établissement que de dire : « Très bien mademoiselle, vous demandez que je vous reconnaisse comme travailleuse sexuelle ? Viens, signe ici ». Et il ne va

---

<sup>26</sup> Félicité Robert, « Le livret sanitaire des prostituées boliviennes », Mémoire de master en anthropologie, Université Paris Descartes, 2012. A l'encontre des directives internationales, en Bolivie, la loi Sida 3729 (Ministère de la Santé et des Sports, 2007) rend le test du VIH obligatoire pour les personnes qui se prostituent.

<sup>27</sup> F. Robert, mémoire cité.

<sup>28</sup> Pascale Absi, « La professionnalisation de la prostitution : le travail des femmes (aussi) en question » *L'Homme et la Société*, n° 176-177, 2010, p. 193-212. Voir le site de l'organisation [www.onaem.org](http://www.onaem.org).

<sup>29</sup> Lesquels correspondent depuis 2004 à 70 % du budget des centres où les femmes passent leurs visites médicales et qui étaient auparavant, depuis 1996, financés par USAID ; voir F. Robert, mémoire cité, p. 53.

<sup>30</sup> *Red de mujeres trabajadoras sexuales de America Latina y el Caribe*. Depuis sa naissance en 1997 sous les auspices de l'ONU Sida et de HIVOS, le réseau Trasex lutte pour la reconnaissance professionnelle de la prostitution.

pas te faire signer pour un mois, deux mois, le contrat de travail, c'est un an minimum. Rendez-vous compte, si il était mon patron, je n'aurais ni voix ni vote pour décider quand je vais travailler, combien je vais tarifer, ni combien de temps je vais y passer [pour le rapport sexuel], ni ce que je vais faire. Je ne voudrais pas avoir un patron, au lieu d'en tirer profit, nous allons y perdre. Si nous demandons 100, combien allons-nous toucher ? 5 % ? 10 % ? Nous ne pourrions plus décider. « Si tu travailles, tu dois faire tout ce que je te dis » dira le propriétaire. « Tu dois venir à telle heure, je vais te payer un salaire mensuel de tant, tu vas coucher avec celui ci et celui ci... » et toi tu ne peux plus réclamer parce que tu as signé un document...

Peu importe que Luz se représente les régulations qu'entraînerait la reconnaissance légale du travail sexuel de manière un peu irréaliste (et qu'elle omette la possibilité d'un exercice indépendant), son discours témoigne de l'attachement des femmes au système en place, pour la liberté et la sécurité qu'il offre. Plus encore, et même si certaines dirigeantes ont récemment pris position contre le livret sanitaire, la plupart des femmes y restent favorables. De fait, la lutte contre les matricules policières des années 2000 ne s'y est pas intéressée. C'est que le livret, qui fonctionne comme une autorisation de travail, est réinvesti comme une licence professionnelle qui officialise ce que les femmes considèrent être leurs compétences particulières et leur rôle social. Sur le site de l'ONAEM, la revue en ligne *Emancipación* (2011 : 18) proclame ainsi : « Nous les travailleuses sexuelles livrons une bataille ouverte contre l'épidémie du VIH/Sida en tant qu'activistes et que promotrices de l'usage de la capote ». Renforcée par l'épidémie du sida, cette réinterprétation de la principale contrainte du réglementarisme n'est vraisemblablement pas propre au contexte bolivien. Ce qui l'est plus, c'est la marge de manœuvre dont disposent les femmes depuis l'ouverture des maisons, la fin des matricules policières et l'existence d'un livret unique : le choix des clients, des services, un meilleur accès aux bénéfiques, la possibilité d'inverser les rapports de force avec les tenanciers et les clients, le nomadisme entre les établissements, les villes et les formes de prostitution à la recherche de meilleures opportunités... Toutes ces améliorations aident à surmonter les contraintes de la prostitution au point de se la représenter comme un choix dans un projet d'ascension sociale. C'est cette subversion du système qui assure paradoxalement sa pérennité. Ni les positions abolitionnistes, ni celles qui visent la reconnaissance du travail du sexe n'ont eu raison des vestiges du réglementarisme bolivien. Celui-ci fonctionne désormais comme une co-construction où s'articulent les contraintes réglementaires, l'influence des institutions nationales et des nouveaux acteurs (institutions internationales, ONG de défense des droits humains, etc.) et leurs réinterprétations instrumentales par les prostituées. Le chantage au contrôle sanitaire est la preuve tangible de la subversion par les femmes d'un système qui visait, au départ, à les dépouiller de leur agentivité.